



Cofinancé par
l'Union européenne



Institut Supérieur de Mécanique de Paris

3 rue Fernand Hainaut
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

REAMENAGEMENT DES COMBLES
« Le grenier numérique »

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX ALLOT – MARCHES A PRIX GLOBAL ET
FORFAITAIRE PAR LOT
MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE (MAPA)**

Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.)

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

N° de référence du marché : **DG MAR 26.001.01**

Date limite de réception des offres dématérialisées :
Lundi 26 octobre 2026 à 12h

Table des matières

Article 1 — Objet et dispositions générales	4
1.1- Objet de la consultation du marché	4
1.2- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre	4
Article 2 – Objet du marché	5
2.1- Publicité initiale	5
2.2- Nature et étendue des prestations	5
2.3- Financement européen – FEDER	7
2.4- Avance	7
2.5- Procédure.....	8
2.6- Caractéristiques du marché	8
2.6.1- Division en lots et tranches	8
2.6.2- Forme du marché	9
2.6.3- Marché réservé	9
2.6.4- Durée du marché et délais d'exécution	9
Article 3— Organisation de la consultation	10
3.1- Pouvoir adjudicateur	10
3.2- Intervenants	10
3.3- Variantes et prestations supplémentaires.....	11
3.3.1- Variantes	11
3.3.2- Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	11
Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE)...	11
3.3.3- Réalisation de prestations similaires	11
3.4- Condition de participation des opérateurs économiques.....	11
3.5- Délai de validité des offres	12
Article 4 – Retrait du dossier de consultation	12
4.1- Contenu du dossier de consultation des entreprises.....	12
4.2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	13
4.3- Renseignements complémentaires	13
4.4- Visites des lieux d'exécution du marché.....	13
Article 5 – Contenu des candidatures et des offres	14
5.1- Éléments nécessaires à la sélection des candidatures.....	14
5.2- Éléments nécessaires au choix de l'offre	15
Article 6 – Jugement des candidatures et des offres et attribution du marché	16
6.1- Jugement des candidatures et des offres	16
6.1.1- « Qualifications professionnelles de référence souhaitées par lot	16
6.1.2- Critères de jugement des offres.....	17
6.1.3- Critère de prix	18

6.1.4- Critère de valeur technique	18
6.1.5- Synthèse.....	18
6.2- Attribution du marché	18
Article 7 – Conditions d’envoi et de remise des candidatures et des offres.....	19
Article 8 – Indemnités	20
Article 9 – Protection des données personnelles.....	20
Article 10 – Voies et délais de recours	21

Article 1 — Objet et dispositions générales

1.1- Objet de la consultation du marché

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public de travaux portant sur la rénovation des combles « **Le Grenier numérique** » de l'**ISAE-Supméca**, située **3 rue Fernand Hainaut, 93400 Saint-Ouen**.

L'opération consiste notamment en la rénovation partielle de la toiture, la création d'ouvertures, le réaménagement des espaces intérieurs en vue de créer deux salles de bureaux d'études, ainsi que la création de sanitaires et de différents locaux techniques.

Les prestations à réaliser sont décrites dans les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises, notamment dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes.

Le marché est alloti, conformément aux dispositions du code de la commande publique. Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots, dans les conditions définies au présent règlement de la consultation.

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dans les conditions définies au présent règlement de la consultation. Il se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas d'absence d'offre ou d'offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée sur un lot, l'acheteur se réserve la possibilité de mettre en œuvre les dispositions du code de la commande publique permettant de poursuivre ou de relancer la procédure dans les conditions réglementaires applicables.

1.2- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage :	ISAE-SUPMECA Nicolas PEYRET Directeur général 3 rue Fernand Hainaut 93400 Saint-Ouen-sur-Seine	Tél. : 01 49 45 29 00 Email : service.financier@isae-supmeca.fr
--------------------	--	---

Suivant marché de maîtrise d'œuvre DG-MAR-23.003.01 avenant n°1 du 08/06/2026

Maîtrise d'oeuvre	Daniel CLERIS architecte 9 rue du Colonel Rozanoff 75012 Paris	Tél. : 01.48.78.37.50 Email : contact@cplused.fr
-------------------	--	---

BET TCE	ECB 18, avenue Jean-Jaurès 35400 Saint-Malo	Tél. : 02.99.56.73.73 Email : stmalo@ecb35.fr
Économiste	SEREB CONCEPTION 61-65 avenue Gabriel Péri 92600 Asnières-sur-Seine	Tél. : 01 42 70 26 18 Email : sereb.cp@gmail.com Email sereb.cp@wanadoo.fr
Acousticien	DECIBELS ET CENTIGRADES 149 avenue du Maine 75014 Paris	Tél : 06 71 51 45 71 Email : contact@decibels-centigrades.com
Pilote OPC	O2P 577 rue de la Croix Verte 60600 Agnetz	Tél. : 03 44 27 47 89 Email : sdescateaux@o2p.fr
Bureau de contrôle technique	BTP CONSULTANTS Immeuble Odysée – 3e étage 19 avenue du centre 78280 GUYANCOURT	Tél : 06 17 96 54 81 Email : alioune.dione@btp-consultants.fr
Coordinateur SPS	APAVE 84 Rue Charles Michels Bât Handilab 93284 St Denis	Tél : 01 49 21 66 00 Email : aldjia.berkani@apave.com

Article 2 – Objet du marché

2.1- Publicité initiale

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique relatives à la publicité préalable des marchés passés selon une procédure adaptée, le présent marché fait l'objet d'un avis de marché publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

Compte tenu du montant estimé du marché et de sa nature, le pouvoir adjudicateur veille à assurer une publicité permettant une information suffisante des opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par le marché et une mise en concurrence effective.

L'avis de marché précise notamment l'objet du marché, les modalités de consultation du dossier de consultation des entreprises, la date et l'heure limites de remise des offres ainsi que les principales conditions de participation à la procédure.

La consultation est également mise à disposition sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, conformément aux dispositions applicables à la dématérialisation de la procédure.

2.2- Nature et étendue des prestations

La présente consultation porte sur le marché de travaux de rénovation partielle de combles au troisième étage de l'Institut Supérieur de Mécanique de Paris dans le cadre du projet « Grenier Numérique »,

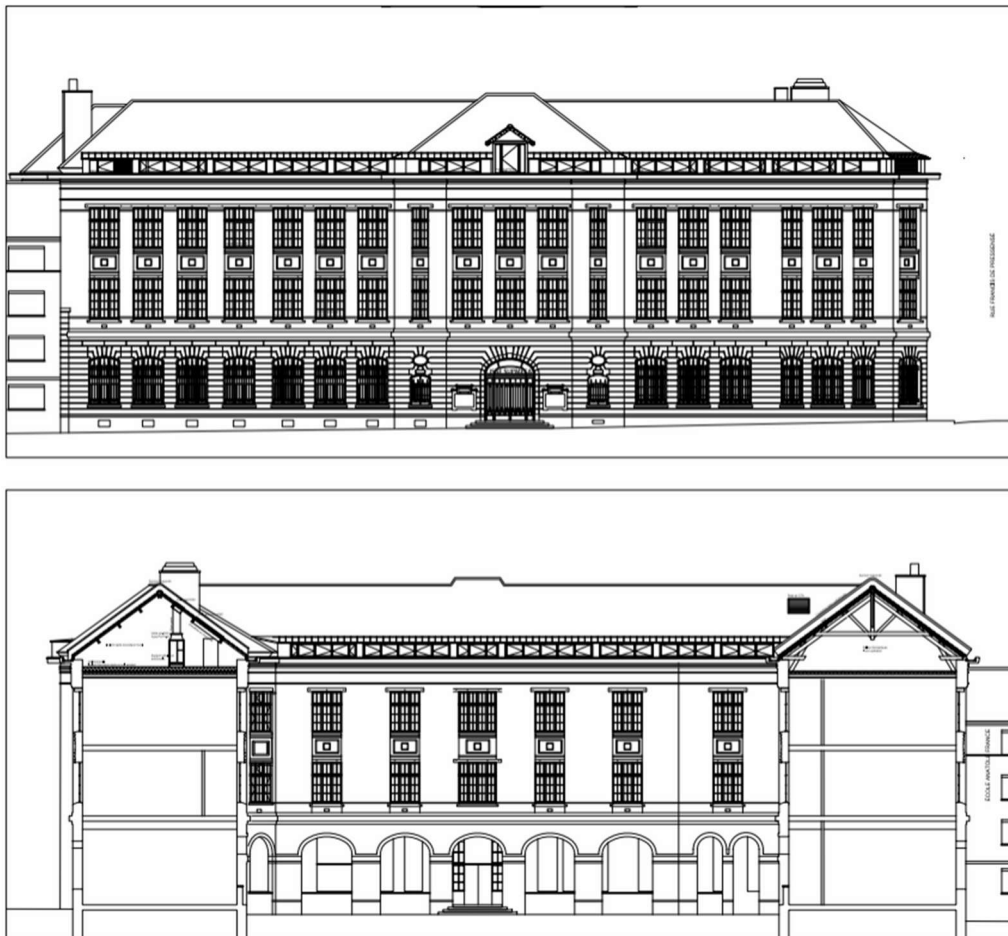
ISAE-Supméca
REAMENAGEMENT DES COMBLES – « Le Grenier Numérique »

cofinancé par l'Europe dans le cadre du FEDER. L'objectif est d'améliorer son efficacité énergétique, d'améliorer les conditions d'accueil pédagogiques et de disposer d'un tiers lieu opérationnel.

Il consiste en la rénovation de la toiture, la création d'ouvertures le long des façades extérieures donnant sur la rue Fernand Hainaut et intérieures donnant sur la Seine, l'aménagement de deux salles, la création d'un sanitaire et de divers locaux techniques.



Etat projeté



Le lieu d'exécution est :

ISAE-Supméca – Institut Supérieur de Mécanique de Paris
3 rue Fernand Hainaut
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

A cette fin, l'école souhaite, au travers du présent marché, faire appel à des équipes compétentes aux fins de réaliser lesdits travaux et les prestations en découlant.

Le marché est décomposé en lots séparés, dont l'exécution peut être confiée à des entreprises différentes, d'un montant estimatif total de l'opération, tous lots confondus de 1 050 000 € HT.

La description des prestations et de leurs spécifications techniques sont détaillées dans les documents de la consultation, notamment dans les cahiers des clauses administratives (C.C.A.P.) et techniques particulières (C.C.T.P.).

Les titulaires des lots doivent avoir recueilli auprès du maître d'ouvrage tous les renseignements pouvant être donnés et nécessaires à une parfaite compréhension des prestations, permettant l'exécution de l'ensemble des prestations du marché sans aucun dommage pour lui.

Ils ne sauraient se prévaloir postérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante de tous les éléments décrits notamment dans les dispositions relatives aux cahiers des clauses administratives et techniques particulières.

2.3- Financement européen – FEDER

Le présent marché s'inscrit dans le cadre d'une opération bénéficiant, le cas échéant, d'un soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER) de l'Union européenne.

À ce titre, le titulaire est informé que les prestations et documents produits dans le cadre de l'exécution du marché peuvent être soumis aux obligations de visibilité, de transparence et de communication applicables aux opérations cofinancées par l'Union européenne.

Lorsque ces obligations sont applicables, les documents, supports de communication et éléments destinés au public ou aux participants devront faire apparaître de manière visible l'emblème de l'Union européenne accompagné de la mention « Cofinancé par l'Union européenne », conformément aux dispositions du règlement (UE) 2021/1060 et aux prescriptions de l'autorité de gestion compétente.

Le titulaire s'engage à respecter les prescriptions de communication et de visibilité qui lui seront communiquées par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de l'exécution du marché.

2.4- Avance

Conformément aux dispositions des articles R.2191-3 et suivants du Code de la commande publique, une avance est accordée au titulaire dans les conditions prévues au CCAP.

Les modalités de versement, le taux de l'avance ainsi que ses conditions de remboursement sont définis dans le CCAP à l'article 6.3.

2.5- Procédure

Dans le cadre de cette procédure, l'acheteur détermine librement les modalités de consultation, dans le respect des principes de la commande publique et des dispositions applicables aux marchés publics.

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les mieux classées, dans la limite de trois candidats par lot, sur la base des critères de jugement des offres définis à l'article 6 du présent règlement de la consultation.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, sous réserve du respect des exigences minimales définies dans les documents de la consultation et du respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

L'acheteur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Lorsque l'acheteur décide d'engager une négociation, les candidats concernés sont invités à présenter, dans les conditions et délais qui leur sont communiqués, une offre négociée. À l'issue de la négociation, les offres sont classées conformément aux critères de jugement définis dans le présent règlement de la consultation.

L'acheteur pourra également décider de ne négocier que certains éléments des offres, selon les besoins de la consultation.

2.6- Caractéristiques du marché

2.6.1- Division en lots et tranches

Le marché est alloti. La ou les **classifications principales** et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont par lot :

N° de lot	Intitulé du lot	CPV
1	Gros œuvre, maçonnerie, charpente	45100000-8 – Travaux de préparation de chantier 45110000-1 – Travaux de démolition de bâtiments et terrassement 45210000-2 – Travaux de construction de bâtiments
2	Couverture, étanchéité	45261000-4 – Travaux de couverture et d'étanchéité 45261210-9 - Travaux de couverture en tuile 45261213-0 - Travaux de couverture en zinc 45261400-0 – Travaux d'étanchéité
3	Menuiseries extérieures, serrurerie, occultations	45421000-4 – Travaux de menuiserie 45421100-5 – Installation de portes et de fenêtres 45421132-8 – Installation de fenêtres 45421146-2 – Installation de stores
4	Plâtrerie	45410000-4 – Travaux de plâtrerie 45420000-7 – Travaux de menuiserie et de pose de cloisons 45421151-7 – Installation de cloisons mobiles 45321000-0 – Travaux d'isolation thermique et phonique
5	Menuiserie intérieure, agencement, occultations	45421130-9 – Installation de portes 45421131-6 – Installation de portes intérieures 45421146-2 – Installation de stores intérieurs 45421150-0 – Travaux d'agencement intérieur 45430000-0 – Travaux de revêtement de sols et de murs

ISAE-Supméca
REAMENAGEMENT DES COMBLES – « Le Grenier Numérique »

6	Revêtements de sols souples, sols durs	45430000-0 – Travaux de revêtement de sols et de murs 45432100-5 – Travaux de pose de revêtements de sols 45432110-8 – Pose de revêtements de sols en carrelage 45432111-5 – Pose de revêtements de sols en linoléum et PVC
7	Peinture	45442100-8 – Travaux de peinture 45442110-1 – Travaux de peinture intérieure 45442120-4 – Travaux de peinture extérieure 45442200-9 – Travaux de pose de revêtements muraux
8	Plomberie CVC	45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation 45330000-9 - Travaux de plomberie
9	Electricité CFO/CFA	45311000-0 - Travaux de câblage et d'installations électriques 45311200-2 - Travaux d'installations électriques

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

2.6.2- Forme du marché

Le Règlement de Consultation s'applique à chacun des lots constitutifs du marché.

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet par lot du marché sont traités à prix global et forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement. Le prix global et forfaitaire est détaillé dans le document intitulé Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

2.6.3- Marché réservé

Le marché n'est pas réservé au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L2113-12 à L2113-16 du Code de la commande publique.

2.6.4- Durée du marché et délais d'exécution

Le marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement.

Néanmoins, la réalisation des prestations devra se conformer aux délais d'exécution indiqués dans l'offre du candidat.

À titre indicatif, on peut prévoir que les prestations (période de préparation) commenceront **le 9 novembre 2026**, la réception des travaux devant intervenir impérativement **le 27 septembre 2027** au plus tard.

Le délai estimatif d'exécution des travaux est fixé à **11 mois maximum** (période de préparation comprise).

La durée de la période de préparation est fixée à cinq semaines.

Les candidats ont néanmoins la possibilité de présenter dans leur offre un délai d'exécution des travaux plus court devant cependant être en cohérence avec la décomposition prévisionnelle en temps d'intervention par phase d'exécution des prestations et la méthodologie employée.

Les délais d'exécution des travaux proposés par le titulaire dans son offre deviendront contractuels à la signature du marché.

Article 3– Organisation de la consultation

3.1- Pouvoir adjudicateur

L'ISAE-Supméca – Institut Supérieur de Mécanique de Paris est un Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP), école publique d'ingénierie mécanique et numérique qui forme, dans le cadre de la formation initiale LMD (licences, masters, doctorats) et de la formation continue, des ingénieurs mécaniciens polyvalents de conception et de fabrication, avec un fort volet de recherche notamment industrielle en lien avec les grands groupes et le tissu économique (pme-pmi) dans les secteurs aéronautiques, automobile, transports, énergie...

ISAE-Supméca
Institut Supérieur de Mécanique de Paris
3 Rue Fernand Hainaut
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Représenté par le Directeur Général de l'école, Monsieur Nicolas PEYRET

3.2- Intervenants

Maître d'ouvrage :	ISAE-SUPMECA Nicolas PEYRET Directeur général 3 rue Fernand Hainaut 93400 Saint-Ouen-sur-Seine	Tél. : 01 49 45 29 00 Email : service.financier@isae-supmeca.fr
--------------------	--	--

Suivant marché de maîtrise d'œuvre DG-MAR-23.003.01 avenant n°1 du 08/06/2026

Maîtrise d'oeuvre	Daniel CLERIS architecte 9 rue du Colonel Rozanoff 75012 Paris	Tél. : 01.48.78.37.50 Email : contact@cplud.fr
BET TCE	ECB 18, avenue Jean-Jaurès 35400 Saint-Malo	Tél. : 02.99.56.73.73 Email : stmalo@ecb35.fr
Économiste	SEREB CONCEPTION 61-65 avenue Gabriel Péri 92600 Asnières-sur-Seine	Tél. : 01 42 70 26 18 Email : sereb.cp@gmail.com Email sereb.cp@wanadoo.fr
Acousticien	DECIBELS ET CENTIGRADES 149 avenue du Maine 75014 Paris	Tél : 06 71 51 45 71 Email : contact@decibels-centigrades.com
Pilote OPC	O2P 577 rue de la Croix Verte 60600 Agnetz	Tél. : 03 44 27 47 89 Email : sdescateaux@o2p.fr

Bureau de contrôle technique	BTP CONSULTANTS Immeuble Odyssée – 3e étage 19 avenue du centre 78280 GUYANCOURT	Tél : 06 17 96 54 81 Email : alioune.dione@btp-consultants.fr
Coordinateur SPS	APAVE 84 Rue Charles Michels Bât Handilab 93284 St Denis	Tél : 01 49 21 66 00 Email : aldja.berkani@apave.com

3.3- Variantes et prestations supplémentaires

3.3.1- Variantes

Les variantes à l'initiative du candidat (article R.2151-8 du Code de la Commande Publique) ne sont pas autorisées. La présente consultation est lancée sans variante à l'initiative de l'acheteur prévue aux articles R2151-9 et R.2151- 10 du Code de la Commande Publique.

3.3.2- Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

3.3.3- Réalisation de prestations similaires

Conformément à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de passer, avec le titulaire du présent marché, un ou plusieurs marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées dans le cadre du présent marché.

La possibilité de recourir à cette procédure est expressément prévue dans le présent règlement de la consultation. Le montant total envisagé des éventuels nouveaux travaux est pris en compte dans la détermination du montant du marché initial et dans les conditions de sa mise en concurrence.

Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, les nouveaux marchés pourront être conclus dans un délai maximal de trois ans à compter de la notification du marché initial, conformément à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

3.4- Condition de participation des opérateurs économiques

Les candidats ont la possibilité de se présenter individuellement ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire dans les conditions prévues aux articles R.2142-19 et suivants du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, si le groupement est conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement.

Par ailleurs, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements conformément à l'article R.2142-21 du Code de la Commande Publique
- En qualité de membres de plusieurs groupements conformément à l'article R.2142-21 du Code de la Commande Publique

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

3.5- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Sans signature du marché après ce délai, les offres deviennent caduques sans que le candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelle que raison que ce soit.

Article 4 – Retrait du dossier de consultation

4.1- Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

Pièces administratives et contractuelles

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes – cadre à compléter ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), établi par lot ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), établie par lot – cadre à compléter.

Pièces techniques et graphiques

- La notice de présentation de l'architecte ;
- Le planning prévisionnel des travaux ;
- Les plans, coupes et élévations du R+3, de la salle de travail et du local CTA ;
- Les plans des démolitions projetées ;
- Le plan d'installation de chantier – rez-de-chaussée et R+3 ;
- Le carnet de détails (sols, baie périphérique, sanitaires, etc.) ;
- Le carnet de menuiseries extérieures ;
- Les plans de structure ;
- Le plan d'implantation des courants forts ;
- Le plan d'implantation de l'éclairage ;
- Le plan d'implantation des courants faibles ;
- Le plan des réseaux de ventilation, de refroidissement, de courants forts (CFO) et de courants faibles (CFA) ;
- La notice acoustique ;
- Les tableaux de l'architecte ;
- Le catalogue de matériaux – tous corps d'état.

Diagnostics, études et documents réglementaires

- Le diagnostic amiante avant travaux ;
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT) ;
- Les documents relatifs à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) ;
- Les notices relatives au permis de construire ;
- Les arrêtés ou prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Les candidats doivent compléter les cadres de réponse fournis dans le DCE conformément aux instructions du présent règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur met à disposition des candidats les documents de la consultation sur son profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les soumissionnaires peuvent s'authentifier sur le site en indiquant une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3- Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation des entreprises, les candidats ont la possibilité de poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le profil acheteur /plateforme de **dématérialisation** <https://www.marches-publics.gouv.fr> dans l'espace dédié aux questions-réponses relatives à la consultation, **au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres**.

Les réponses aux demandes de renseignement complémentaire seront communiquées **à l'ensemble des candidats qui se sont identifiés au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres**, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile. Ils seront, par ailleurs, accessibles en ligne librement et directement.

4.4- Visites des lieux d'exécution du marché

Une visite du site n'est pas obligatoire, elle est pourtant fortement recommandée. Elles auront lieu sur place et seront assurées par l'agence Daniel CLERIS, maîtrise d'œuvre.

Se présenter à l'accueil d'ISAE-Supméca 3 rue Fernand Hainaut 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, les :

- Mercredi 30 septembre 2026 à 14h00
- Mercredi 7 octobre 2026 à 14h00
- Mercredi 14 octobre 2026 à 14h00

Les candidats souhaitant y participer indiquent leur présence sur le profil acheteur/plateforme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> dans l'espace dédié aux questions-réponses en précisant le nom des participants, leur fonction ainsi que leurs coordonnées.

Il est précisé qu'aucune indemnité pour les déplacements occasionnés par la visite ne sera accordée.
Il ne sera pas prévu de visite supplémentaire.

Lors de la visite, les échanges entre les candidats et le (ou les) représentant(s) de l'école seront limités à la seule prise de connaissance du site, sans que ne soit délivrée aucune information dont l'objet serait autre que la seule description physique et fonctionnelle du site.

Article 5 – Contenu des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1- Éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « **Candidature** » comprenant les pièces suivantes conformément aux dispositions des articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Libellés des renseignements concernant la situation juridique du candidat :	
1	Lettre de candidature (formulaire DC1 joint à compléter ou équivalent), comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.
2	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
3	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Libellés des renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :	
4	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC2 joint à compléter)
5	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et attestation d'assurance de garantie décennale

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité juridique et financière

Libellés des renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat :	
6	Trois références significatives similaires au présent marché en termes de technicité liée à la nature du projet indiquant pour chacune la surface et le coût et précisant les informations suivantes : • Contenu des travaux • Date et lieu du projet • Maître d'ouvrage de l'opération • Montant HT de l'opération • Photos ou tout autre support graphique
7	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années -joindre CV et titres professionnels

Libellés des renseignements concernant les qualifications professionnelles de l'entreprise :	
8	Le candidat devra obligatoirement présenter une qualification QUALIBAT ou QUALIFELEC valable pour les travaux entrepris lui permettant de disposer de la qualification RGE

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) et éventuellement DC4 (déclaration du sous-traitant - nouveau formulaire) joints au dossier de consultation. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) à télécharger ici : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Le cas échéant, il est rappelé que le candidat doit clairement identifier, dans son dossier de candidature, les compétences de chacun des membres du groupement y compris pour les sous-traitants éventuels.

5.2- Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un dossier « Offre » :

- Un projet de marché comprenant :

- Le lot concerné
- Un cadre d'acte d'engagement (AE) dûment complété pour valoir offre de prix
- La ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations.
- **La décomposition du prix global forfaitaire ou des prix forfaitaires (détail estimatif)** à remplir selon cadre fourni.
- Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé que la rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

- Mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux selon le tableau référencé à l'article ci-après « 6.1.2: Critères de jugement des offres ».

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Article 6 – Jugement des candidatures et des offres et attribution du marché

6.1- Jugement des candidatures et des offres

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R.2144-3 du code de la commande publique.

6.1.1- « Qualifications professionnelles de référence souhaitées par lot

Le maître d'ouvrage sélectionnera les candidats sur la base des critères suivants :

- **Aptitude professionnelle** (fixée à l'article 5.1/ du règlement de consultation)
- **Capacité économique et financière** (fixée à l'articles 5.1/ du règlement de consultation)
- **Capacités techniques et professionnels : les attestations d'assurance**, responsabilité civile professionnelle et garantie décennale

Par ailleurs l'entreprise devra obligatoirement présenter une qualification QUALIBAT ou QUALIFELEC valable pour les travaux entrepris lui permettant de disposer de la qualification RGE (obligatoire pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie CEE).

Les qualifications ci-dessous constituent les qualifications professionnelles de référence souhaitées par le pouvoir adjudicateur au regard de la nature des prestations de chaque lot. Les candidats ne disposant pas de la qualification mentionnée pourront produire toute qualification, certification ou tout autre élément de preuve équivalent permettant de justifier de capacités professionnelles suffisantes et adaptées à l'exécution des prestations.

Lorsque la mention « RGE » figure pour un lot, celle-ci est exigée uniquement pour les prestations pour lesquelles cette qualification est nécessaire au regard de la réglementation applicable ou des conditions

de mobilisation et de valorisation des dispositifs d'aide concernés, notamment les certificats d'économies d'énergie (CEE).

Qualifications requises :

N° de lot	Intitulé du lot	Qualifications professionnelles requises
1	Gros œuvre, maçonnerie, charpente	1112 – 2141 - 2391
2	Couverture, étanchéité	3101 - RGE
3	Menuiseries extérieures, serrurerie, occultations	3551 - RGE
4	Plâtrerie	4131 - RGE
5	Menuiserie intérieure, agencement, occultations	4312
6	Revêtements de sols souples, sols durs	6223 - 6311
7	Peinture	6111
8	Plomberie CVC	5212 – 5312 - RGE
9	Electricité CFO/CFA	IRVE1 RGE – FO RGE

6.1.2- Critères de jugement des offres

Le maître d'ouvrage choisira l'attributaire pour chacun des lots du marché sur la base des critères de sélection suivants permettant de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse :

Mémoire technique		50%
Ce critère sera apprécié au regard de la note méthodologique du candidat permettant d'évaluer les éléments suivants :		
	Réponse au projet	
1	Compréhension du projet, pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux, organisation et phasage du chantier, références de chantiers similaires	15%
	Moyens humains et matériels dédiés	
2	Effectif moyen prévu pour ce chantier (nombre hommes / jour) sur la durée des travaux, moyens mis à disposition, qualifications, ...	20%
	Organisation du chantier et enjeux environnementaux	
3	Gestion des déchets, limitation des nuisances, protection de l'environnement et travail en site occupé	15%
Prix		50%
5	Jugé à partir des éléments contenus dans la DPGF proposée	50%

6.1.3- Critère de prix

La note relative au prix des prestations pour chacun des lots sera appréciée sur la base du prix prévisionnel des prestations définies dans la décomposition du prix global et forfaitaire. La formule qui sera utilisée pour le calcul de la note du critère prix est la suivante :

$$\text{Note du candidat} = [(\text{prix de l'offre du moins disant}) / (\text{prix de l'offre du candidat})] \times 50$$

6.1.4- Critère de valeur technique

Le mémoire technique doit être limité à 10 pages A4 resto/verso (hors annexes d'illustrations ou fiches techniques). Le mémoire technique constitue une pièce exigée au titre de l'offre. L'absence de ce document pourra conduire au classement de l'offre comme irrégulière, sous réserve des possibilités de régularisation prévues par le Code de la commande publique. La note maximum est de 50. Elle pourrait être attribuée au candidat qui obtient le maximum de points distribués sur chaque critère.

La formule qui sera utilisée pour la note du mémoire technique pour chacun des lots est la suivante :

$$\text{Note du candidat} = [(\text{note du mémoire technique du candidat}) / (\text{note du meilleur mémoire technique})] \times 50$$

6.1.5- Synthèse

Toutes les notes (prix+ valeur technique) seront comparées dans un tableau, le mieux disant étant l'entreprise ayant obtenu la meilleure note. Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra également procéder à une phase de négociations en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Les négociations ne pourront avoir pour objet de remettre en cause les conditions initiales de la mise en concurrence. Celle-ci s'effectuera par courrier, courriel ou au cours d'entretien. A l'issue de ces négociations, un nouveau rapport d'analyse sera rédigé prenant en compte les éléments apportés au cours de cette phase.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

6.2- Attribution du marché

Pour chacun des lots, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 5 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique à savoir notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent

- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés si l'attributaire emploie plus de 20 salariés.
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile et décennale

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché les pièces étant toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle à jour sera à remettre dans le même délai.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Article 7 – Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le maître d'ouvrage pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil acheteur pour le **lundi 26 octobre avant 12h00** sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT + 01 : 00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si un nouveau pli de candidature est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent qui ne sera pas ouvert.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte uniquement dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde comportant la mention « Ne pas ouvrir et à remettre au service Juridique et Marchés Publics » peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

ISAE-Supméca – Institut Supérieur de Mécanique de Paris
3 rue Fernand Hainaut
93400 Saint-Ouen Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles pouvant facilement être lus par la maîtrise d'ouvrage (standard .zip, formats .pdf, .rtf, .jpg, .docx, .xlsx, .pptx, .dwg). Si un format particulier est à envoyer, il convient de vérifier auprès du maître d'ouvrage sa possibilité de le lire au stade des questions-réponses. Le soumissionnaire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et de son offre préalablement par un anti-virus.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Article 8 – Indemnités

Aucune indemnité ne sera versée aux soumissionnaires, quel que soit le classement de leur offre.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de la procédure peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné à analyser la candidature ou l'offre.

Conformément au RGPD et de la loi « informatique et libertés » du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le pouvoir adjudicateur et le candidat disposent, respectivement, d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

Article 10 – Voies et délais de recours

Les candidats disposent des voies de recours suivantes :

Référé précontractuel : avant la conclusion du marché, conformément aux articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative ;

Référé contractuel : après la conclusion du marché, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative ;

Recours en contestation de la validité du contrat : dans les conditions définies par la jurisprudence administrative applicable aux contrats administratifs.

Les recours peuvent être introduits auprès du :

Tribunal administratif de Montreuil
44 rue Irène et Frédéric Joliot Curie
93100 MONTREUIL
Téléphone : 01 49 20 20 00
Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

<https://montreuil.tribunal-administratif.fr/>
